



ASSIMILATION ET MULTICULTURALISME

**Comparaison des systèmes d'intégration des populations migrantes de la
France, des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni**

**MANSSUÉTUDE
Note de synthèse
Août 2026**

Résumé

Cette note compare les modèles français et anglo-saxons sur six critères : accès à l'éducation et à la santé, ascension sociale, égalité des chances, acceptation des diversités, cohésion sociale et accès aux droits. Aucun ne tient intégralement ses promesses. L'universalisme français garantit l'accès formel aux droits mais ne corrige pas les écarts : 51 points de retard scolaire pour les élèves immigrés, 70 % de non-recours parmi les bénéficiaires éligibles à l'AME. Les modèles anglo-saxons rendent les inégalités visibles sans toujours les traiter : déclassement massif des diplômés immigrés au Canada, perte de cohésion sociale au Royaume-Uni. La variable décisive n'est donc pas le modèle proclamé, mais la capacité d'une société à nommer ses écarts, à les mesurer, puis à les corriger dans la durée. Il convient de reconnaître les forces de chaque modèle, le filet social français, la convergence scolaire britannique ou encore la reconnaissance canadienne tout en prenant conscience qu'un système d'intégration solide suppose un dialogue continu entre l'État et la société civile, hors des réflexes sensationnalistes et restrictifs.

L'ère que nous vivons semble à bien des égards être celle du retour des nationalismes. Divers actes et percées politiques étayaient cette hypothèse : la montée en puissance du mouvement MAGA porté par le retour au pouvoir du Président Trump, la popularisation en Europe de plusieurs partis politiques dont l'immigration est la principale préoccupation (France, Royaume-Uni, Allemagne) et des éléments qui même s'ils ne se concrétisent pas aujourd'hui sont des marqueurs non négligeables d'une tendance. Sur ce dernier point, le référendum de la confédération helvétique au sujet d'une limitation de sa population à 10 millions d'habitants est le parfait exemple. Le sujet est au cœur des débats dans quasiment toutes les nations développées et ne peut être éludé. Au regard de certains faits : besoin de ces pays en main d'œuvre qualifiée, vieillissement structurel de leur population, **l'immigration n'est ni un luxe ni une disposition d'esprit portée à la douceur et à la bienveillance, mais bien un impératif** (Comité de suivi des retraites, 2026). Nous avons choisi de circonscrire notre réflexion aux modèles français et anglo-saxons.

De prime abord, opposer l'assimilation française au multiculturalisme anglo-saxon semble si évident que cela comporte un biais qu'il convient de relever. Le bloc anglo-saxon n'est pas homogène : certes les pays anglo-saxons partagent une vision proche de l'immigration mais leur histoire et trajectoires nationales divergent autant entre elles qu'avec la France. Il convient de relever que la politique française de non-divulgaration de statistiques ethniques rend notre démarche plus complexe.

Nous proposons une grille d'appréciation des systèmes migratoires répartie en six critères inhérents à toute forme de « réussite » sociale : l'accès à l'éducation et à la santé, l'ascension sociale, l'égalité des chances, l'acceptation des diversités, la cohésion sociale et l'accès aux droits.

I. Deux promesses, deux récits

Le modèle français se raconte à travers l'universalisme républicain : un État protecteur, un accès aux droits pensé comme identique pour tous, et le refus délibéré de distinguer les individus selon leur origine. La promesse est celle de l'égalité formelle et d'un filet de sécurité qui amortit les chocs dont celui de l'exil. Le récit anglo-saxon inverse la logique : il valorise l'expression de la diversité, la souplesse et le dynamisme, quitte à laisser le marché arbitrer une part de l'intégration. Mais ce second récit se décline très différemment selon les pays : multiculturalisme institutionnalisé au Canada, pragmatisme communautaire au Royaume-Uni, libéralisme concurrentiel aux États-Unis. Tester ces deux promesses, critère par critère, révèle que chacune se fissure là où on s'y attendait le moins.

II. Les droits fondamentaux : l'universalisme à l'épreuve

C'est sur son propre terrain, celui de l'égalité d'accès, que le modèle français déçoit le plus. En matière scolaire, l'écart de performance entre élèves immigrés et autochtones atteint 51 points en mathématiques en France, contre 30 points en moyenne dans l'OCDE et environ 20 points au Royaume-Uni (OCDE, 2023). L'école républicaine garantit l'accès, mais ne corrige pas : elle laisse se reproduire un écart qu'elle proclame pourtant vouloir combler. Le Royaume-Uni, à l'inverse, obtient une convergence réelle : le retard des élèves apprenant l'anglais comme langue additionnelle est tombé à 1,6 mois en 2024, contre 3,1 mois en 2013 (Education Policy Institute, 2025). Ceci grâce à une reconnaissance des différences et difficultés de ces élèves qui ont par la suite bénéficié de cours spécifiques aux effets concrets.

La santé raconte la même tension entre droit formel et réalité entravée. En France, L'Aide médicale de l'État (AME) couvre environ 460 000 bénéficiaires pour un coût d'un milliard d'euros, mais près de 70 % des patients éligibles n'ont pas de droits effectivement ouverts (Fondation Jean-Jaurès, 2024). Les systèmes beveridgiens s'en sortent mieux : les migrants accèdent plus aisément aux soins au Royaume-Uni et au Canada qu'en France, où le parcours entre AME et PUMA¹ génère des ruptures de prise en charge (IRDES, s. d.). Le modèle français protège en principe, mais complique en pratique, du fait d'un parcours utilisateur alambiqué qui constitue in-fine un frein à l'accès aux droits.

Le camp anglo-saxon n'offre pourtant aucune leçon uniforme. Les États-Unis reconnaissent un droit constitutionnel à l'éducation pour tout enfant présent sur le sol américain, mais les politiques d'expulsion le vident de sa substance : dans une école de Minneapolis, une soixantaine d'élèves suivaient les cours à distance par peur des raids, et des enseignants gardaient leur passeport sur eux (PBS NewsHour, 2026). La leçon est qu'un droit promis sur le papier peut être annihilé voire annulé par une politique migratoire hostile, tandis qu'un droit universel privé des dispositifs qui le rendent effectif, comme en France, reste théorique pour ceux qui en ont le plus besoin.

III. La promesse d'ascension : mobilité, emploi, logement

Le principe d'égalité prôné par la France bute sur une reproduction sociale tenace. La société française entretient un système élitiste de reproduction des classes sociales. Seuls 9,7 % des enfants issus des 20 % les plus pauvres atteignent les 20 % les plus riches à l'âge adulte (Kenedi & Sirugue, 2023). Et l'origine pèse au-delà du revenu : à CV comparable, un candidat à consonance maghrébine a environ 31,5 % de chances de moins d'être rappelé (Dares, 2021). Cette distorsion ne se limite malheureusement pas au revenu. Sur le logement, près d'une agence immobilière sur deux acceptait, lors d'un

¹ Protection Universelle Maladie

testing, d'écarter un candidat selon son origine (SOS Racisme, 2019). La neutralité républicaine, en refusant de nommer ces écarts, les rend d'autant plus difficiles à combattre.

Le multiculturalisme ne délivre pas davantage l'égalité réelle des chances. Aux États-Unis, la mobilité intergénérationnelle reste très inégale selon les groupes : les Noirs américains et les Amérindiens ont moins de chances de s'élever dans l'échelle sociale, et plus de risques d'en descendre, alors que les Hispaniques rattrapent peu à peu les Blancs au fil des générations (Chetty et al., 2019). Le Canada, souvent érigé en modèle, mérite une lecture nuancée : la mobilité des enfants d'immigrés y est plus forte qu'aux États-Unis (Aydemir et al., 2006), mais seuls 44 % environ des immigrés récents occupent un emploi correspondant à leur formation, signe d'un déclassement massif, contre 64% pour les personnes nées au Canada et âgées de 25 à 34 ans, et 69,5% pour celles âgées de 35 à 64 ans (Schimmele & Hou, 2024). Le coût de la vie pousse même certains immigrés à quitter des provinces réputées attractives (CBC News, s. d.).

Sur ce sujet, il convient de faire montre d'humilité et de patience : sur quinze pays dont les statistiques d'immigration ont été analysées, les écarts de revenus se réduisent généralement de la première à la deuxième génération, mais persistent et varient selon le pays, le genre et le marché du travail (Boustan et al., 2025). Le désavantage des enfants d'immigrés est particulièrement marqué en Europe (OCDE, 2017). Autrement dit, ni l'assimilation ni le multiculturalisme ne suffisent à eux seuls : partout, la discrimination à l'embauche et au logement, ainsi que la surqualification, entravent la promesse d'ascension.

IV. Acceptation des diversités et cohésion sociale : la visibilité ne suffit pas

L'acceptation des diversités peut se lire et s'apprécier de mille et une façons tant elle est subjective. La composition des institutions représentatives est l'un des éléments de mesure accessible. La sous-représentation française y est réelle, mais moins caricaturale qu'on ne le croit : l'Assemblée nationale compte 9,8 % de députés d'origine immigrée, pour 13,3 % dans la population (Morales, s. d.). Ce chiffre est comparable au Royaume-Uni (15 % pour 14 %) et bien supérieur à l'Espagne. D'autres comparatifs situent le Canada à 15,7 % de députés issus des minorités visibles et les États-Unis à 22 % (Black, 2022). La France reste en retrait, mais la fracture spécifiquement française relève d'un autre critère, l'accès aux droits : le droit de vote des étrangers aux élections locales a créé et continue d'alimenter un débat jamais tranché depuis quarante ans, laissant sans voix des habitants installés depuis des décennies.

Surtout, la représentation visible ne garantit pas des politiques favorables : plusieurs des voix les plus dures sur l'immigration au Royaume-Uni sont des responsables issus des minorités (Akhtar, s. d.). L'acceptation des diversités ne se mesure donc pas au nombre de visages représentés, mais aux politiques que cette représentation produit. Et elle ne

produit pas mécaniquement la cohésion : le pays vitrine du multiculturalisme enregistre un record de perception de division. En 2026, 64 % des Britanniques jugent leur pays divisé, contre 54 % en 2022, et pour la première fois près de la moitié désignent le clivage entre immigrés et natifs comme la principale fracture, devant l'écart entre riches et pauvres (More in Common, 2026).

La cohésion sociale peut se mesurer par les violences qu'une société laisse prospérer, et pour ce critère aucun modèle n'est épargné. La France a enregistré plus de 16 400 infractions à caractères raciste, xénophobe ou antireligieux en 2025, avec des crimes et délits en hausse de 5 % en 2025 (Ministère de l'Intérieur). L'Angleterre et le Pays de Galles recensent 137 550 faits enregistrés, mais l'enquête de victimation estime le phénomène réel autour de 176 000 incidents (Crime Survey for England and Wales, 2025), et aux États-Unis la race demeure le premier mobile des crimes de haine (FBI, 2024). En France, à caractéristiques égales, l'origine reste le déterminant principal des discriminations déclarées, alors même que les démarches de recours restent rares (INED, s. d.).

V. Nommer, mesurer, corriger

Ce parcours dessine une conclusion claire : le clivage décisif n'est pas assimilation contre multiculturalisme, mais la capacité d'une société à voir ses écarts puis à les traiter. Deux impasses symétriques se dégagent. La France, au nom de l'universalisme, se prive largement de statistiques par origine : ne pas mesurer, c'est se condamner à ne pas voir, et donc à ne pas corriger, ce que seuls des testings ou des enquêtes indirectes parviennent à contourner. Le monde anglo-saxon mesure abondamment, mais la visibilité statistique ne débouche pas toujours sur l'action : c'est l'hypocrisie statistique, lorsque les données sur les origines rendent l'inégalité visible sans transformer les structures. Mesurer sans agir, c'est voir sans corriger.

Entre ces deux écueils, la réussite dépend d'une même exigence : **la volonté politique de traduire les valeurs proclamées, universalisme républicain ou reconnaissance de la diversité, en dispositifs concrets**, et la constance de cette volonté dans le temps. Un modèle vaut aussi bien par ses textes que par sa mise en œuvre.

Aucun des systèmes examinés ne l'emporte totalement. Le modèle français garantit théoriquement une meilleure protection sociale et un accès plus équitable aux droits, mais échoue à corriger la reproduction des inégalités et se refuse à les nommer. Les modèles anglo-saxons offrent davantage de visibilité et, parfois, de convergence scolaire ou de mobilité, mais laissent le coût et le marché recreuser les fractures, sans que la reconnaissance affichée suffise à souder la société. La lucidité invite moins à couronner un modèle qu'à relever les forces de chacun : le filet social français, la convergence

scolaire britannique, la reconnaissance canadienne, à condition de ne jamais renoncer à corriger ce que l'on mesure.

L'intégration reste un processus dynamique, qui exige un dialogue permanent entre l'État et la société civile pour s'adapter aux réalités changeantes. La mise sur pied de système d'intégration solide n'est, au même titre que l'immigration, ni somptuaire ni de la mansuétude. Aucun pays ne peut aujourd'hui vivre reclus ou en vase clos. Des populations diverses — étudiants, exilés, travailleurs — migrent chaque année en masse. Le contrôle de cette immigration est certes une mesure dont la pertinence ne fait aucun doute, mais s'y restreindre serait une erreur manifeste. Des populations immigrées et/ou expatriées correctement intégrées sont une aubaine pour le pays d'accueil grâce à leur contribution directe à la cité et à un sentiment d'appartenance qui sera certainement renforcé au gré des générations.

Il appartient donc aux médias comme aux responsables politiques de dépasser deux réflexes : le sensationnalisme pour les premiers, les mesures de restriction à peine voilées pour les seconds. Débattre d'immigration sans jamais traiter d'intégration donne à penser que l'enjeu réel est ailleurs : détourner l'attention de questions plus lourdes, au premier rang desquelles la paupérisation de la population, et d'entretenir une fracture sociale dont l'histoire européenne du siècle dernier a déjà établi le coût et qu'il serait alors dommage de répéter.

Bibliographie

- Akhtar, P. (s. d.). *Why the UK's toughest immigration voices are often politicians of colour*. Al Jazeera.
- Aydemir, A., Chen, W.-H., & Corak, M. (2006). *Intergenerational earnings mobility among the children of Canadian immigrants* (IZA Discussion Paper). IZA.
- Black, J. H. (2022). *Do MPs represent Canada's diversity ? Policy Options*.
- Boustan, L., et al. (2025). *Intergenerational mobility of immigrants in 15 destination countries* (IZA Discussion Paper). IZA.
- CBC News. (s. d.). *High cost of living pushing immigrants out of B.C.*
- Chetty, R., Hendren, N., Jones, M. R., & Porter, S. R. (2019). *Race and economic opportunity in the United States : An intergenerational perspective*.
- Comité de suivi des retraites. (2026). *Avis 2026*. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/304047.pdf>
- Crime Survey for England and Wales. (2025). *Hate crime, England and Wales, year ending March 2025*. Home Office.
- Dares. (2021). *Discrimination à l'embauche des personnes d'origine supposée maghrébine : résultats d'un testing*. Ministère du Travail.
- Education Policy Institute. (2025). *EAL annual report 2025 : immigrant pupils' attainment gap in UK schools*.
- FBI. (2024). *Hate crimes : Facts and statistics*.
- Fondation Jean-Jaurès. (2024). *L'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière : analyse critique de l'AME*.
- France Info. (s. d.). *Droit de vote des étrangers : un débat vieux de quarante ans*.
- INED. (s. d.). *En dix ans, le sentiment de discrimination augmente*.
- IRDES. (s. d.). *La santé des migrants : comparaison France, Royaume-Uni, États-Unis, Canada*.
- Kenedi, G., & Sirugue, L. (2023). *Intergenerational income mobility in France : A comparative and geographic analysis*. World Inequality Lab.
- Ministère de l'Intérieur. (2025). *Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2025*.
- Morales, L. (s. d.). *Diversité : des parlements européens à la traîne* (étude REPCANCE Europe). Sciences Po & CNRS.
- More in Common. (2026). *The state of social cohesion in 2026*.
- OCDE. (2017). *Vers un rattrapage ? La mobilité intergénérationnelle et les enfants d'immigrés*.
- OCDE. (2023). *PISA 2022 : statut migratoire et performance scolaire*.
- PBS NewsHour. (2026). *Minnesota schools and students struggle with fallout of immigration crackdown*.
- Schimmele, C., & Hou, F. (2024). *Tendances en matière d'inadéquation entre le niveau de scolarité et la profession parmi les immigrants récents titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau supérieur, 2001 à 2021*.
- SOS Racisme. (2019). *Discriminations raciales au logement : enquête par testing*.